

DISTRIBUTION SACS ORDURES MÉNAGÈRES

**Dotation
2025**

**Pour choisir le montant de votre redevance (choix A, B ou C) :
retrait impératif des sacs lors des permanences**

Appeler obligatoirement la Communauté de communes si vous avez suffisamment de sacs en stock. Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A.*

- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2024, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).
- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de communes*.

SOUGÉ-LE-GANELON

Distribution en Mairie

Pour les particuliers uniquement

Du 30 novembre 2024 au 4 janvier 2025

Lundi et Jeudi : 9h-12h et 14h-17h

Mardi, Vendredi et Samedi : 9h-12h

**Aucune autre permanence n'aura lieu
en 2025 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM *

*CCHSAM - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe

Lundi et vendredi : 9h-12h

Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h

02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr